

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Quatorze, le Jeudi 6 Mars à 17 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 28 Février 2014, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, Mme GUIDICELLI, M. CASASOPRANA, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, M. VITALI, Mme POLI, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme FIESCHI-DI-GRAZIA, M. COMBARET, M. TOMI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, M. D'ORAZIO, Conseillers Municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. PANTALONI	à	M. COMBARET
Mme MOUSNY-PANTALACCI	à	M. CASASOPRANA
M. BASTELICA	à	M. LUCIANI
M. ZUCCARELLI	à	M. PIERI
Mme SUSINI-BIAGGI	à	M. GABRIELLI

Etaient absents :

Mme MORACCHINI, adjointe au maire, M. MARY, Mme DEBROAS, Mme PERES, Mme JOLY, Mme LUCIANI, Mme CURCIO, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, M. RUAULT, Mme GUERRINI, MM. SBRAGGIA, FERRARA, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, M. PUGLIESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	23
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Jeudi 6 Mars 2014

Délibération N°2014 / 57

Prêt de 5 œuvres du Palais Fesch-musée des Beaux Arts pour l'exposition « La fortune dei primitivi- Tesori d'arte dalle collezione italiana fra sette e ottocento » à la « Galleria Dell Academia » à Florence, du 17 juin au 8 décembre 2014.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

La Galleria dell'Accademia de Florence organisera du 17 juin au 8 décembre 2014 une exposition consacrée à l'origine du goût pour les primitifs italiens, intitulée « La fortune dei primitivi. Tesori d'arte dalle collezioni italiane fra Sette e Ottocento ». La collection du cardinal Fesch se trouve ainsi être le point central de leur exposition. A ce titre, le ministère italien des biens et activités culturelles et du tourisme nous sollicite pour le prêt de 5 œuvres :

- MFA 852.1.596, *Vierge à l'Enfant*, Giovanni Boccati,
- MFA 001.1.1 *Saints Bartolomé, Jacques, Simon, Laurent, Catherine d'Alexandrie*, maître du crucifix sur fond d'argent,
- MFA 852.1.703, *Vierge à l'Enfant*, Lorenzo di Credi,
- MFA 852.1.417, *Vierge à l'Enfant*, Giovanni Bellini,
- MFA/ D 863.2.1, *Portrait du cardinal Fesch*, Jules Pasqualini.

Ce prêt permettrait d'accroître la réputation des collections italiennes du Palais Fesch – musée des Beaux-Arts d'Ajaccio aux cotés des collections des grands musées européens et nord américains. Il permettrait également de promouvoir l'image du Palais Fesch-musée des Beaux-Arts et de la Ville d'Ajaccio au niveau international.

Etant donné l'importance des prêts envisagés, la Galleria dell'Accademia de Florence prête en échange, à leurs frais (transport et assurance inclus) cinq tableaux :

- 3 précieux panneaux de Lorenzo Monaco représentant une *crucifixion et deux pénitents*
- 2 panneaux représentant des *anges* de Ridolfo del Ghirlandio

Cet échange permettrait de faire découvrir au public du Palais Fesch - musée de Beaux-Arts d'Ajaccio des œuvres importantes de primitifs italiens.

Une signalétique sera alors mise en place à cette occasion et sera prise en charge par le musée.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'ACCEPTER la demande de prêt en faveur de la Galleria dell'Accademia de Florence.

D'AUTORISER le Maire à signer tous actes administratifs et à passer tous contrats relatifs à l'ensemble de ce prêt.

DE DIRE que les crédits nécessaires seront proposés à l'inscription au BP 2014 en fonctionnement, fonction 322, en dépense ligne 6233.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**ouï l'exposé de M. Tumasgiu D'ORAZIO, conseiller municipal
et après avoir délibéré**

Vu la loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant Droits et Libertés des Communes,
Vu la loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat.
Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités Territoriales.

Considérant l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 5 mars 2014.

APPROUVE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

La demande de prêt en faveur de la Galleria dell'Academia située à Florence pour l'exposition « La fortune dei primitivi. Tesori d'arte dalle collezioni italiane fra Sette e Ottocento » qui aura lieu du 17 juin au 18 décembre 2014.

AUTORISE M. le Maire

A signer tous actes administratifs et à passer tous contrats relatifs à l'ensemble de ce prêt.

DIT

Que les crédits nécessaires seront proposés à l'inscription au BP 2014 en fonctionnement, fonction 322, en dépense ligne 6233.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en Mairie.

.....
Fait et délibéré à Ajaccio les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME


LE MAIRE

Dr Simon RENUCCI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20140306-2014_57-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2014